

l'entrée dans le nouveau paradigme qui donne aux administrés, en plus des moyens de médiation.

Entre 2024 et 2027, le Ministère engagera des actions de solutions durables appliquées aux impératifs de conservation (dans les domaines de la conservation et restauration) des aménagements, de l'aide et du conseil aux services d'archives, et d'une meilleure prise en compte des impératifs environnementaux). Le projet de "conservation verte" est désormais une préoccupation de premier plan.

B. Des techniques architecturales

En prenant en compte la modification des publics, il conviendra de hiérarchiser l'espace : quelle visibilité souhaitez-vous donner à la salle de lecture, aux espaces de médiation dans le bâtiment que nous envisageons ?

L'environnement de notre futur bâtiment est aussi à bien prendre en compte. Par exemple, le projet d'extension des Archives nationales à Paris a fait une place importante au parc arboré et aux jardins, dans le cadre d'une nouvelle stratégie végétale des abords.

En consignant strictement la conservation et les espaces environnementaux, il convient de se pencher aussi sur la performance énergétique et l'insertion thermique de l'éco-milieu des archives. En effet, le climat régulé que requièrent les documents est

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE DE GESTION DE : La Manche

Intitulé du concours ou de l'examen :

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal - 2^e classe - avant grade

CONCOURS (1)

Interne (1)

EXAMEN (1)

Externe (1)

Troisième voie (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 28 mai 2024

à Guinguet

Epreuve de Note

Spécialité et/ou option : Archives

Numéro d'anonymat
Cadre réservé à l'administration



3924560750

OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Commune de Cettaville
Archives municipales

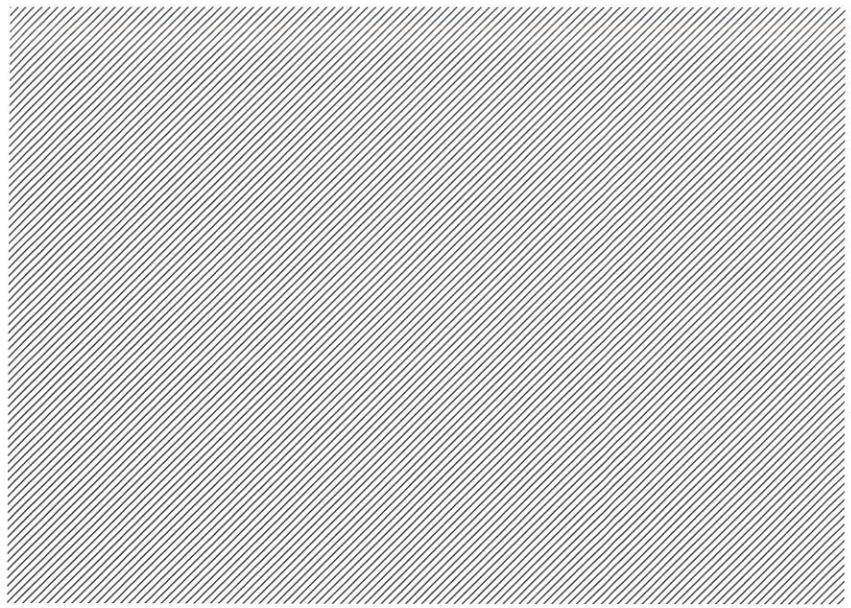
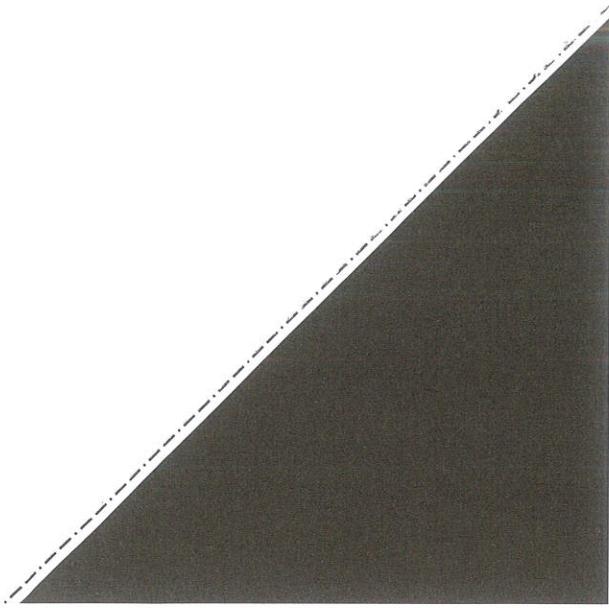
6...

Note à l'attention de François le Directeur de la culture

Objet : La place des archives dans la transition écologique, dans la perspective de la construction d'un nouveau bâtiment d'archives.

Références :

- Loi du 15 novembre 2011 visant à réduire l'empreinte environnementale de la France
- Norme ISO 14001 - Exigences pour le stockage de documents d'archives et de bibliothèque.



perspectives ouvertes par ce nouveau sujet (II)

I Point de la situation

Dans la perspective de la conception et la construction d'un nouveau bâtiment d'archives, il est nécessaire de prendre en compte la mutation profonde en cours (A) et les techniques architecturales actuelles qui permettent de réduire l'impact environnemental (B).

A. Une mutation profonde

La partie la plus visible de cette mutation est la baisse de fréquentation des salles de lecture. Cela est la conséquence de l'envie de l'offre en ligne, mais elle ouvre, à côté des publics distants, à une nouvelle place forte à la médiation culturelle, et notamment aux expositions, journées d'échanges et conférences. Ces actions sont des vecteurs de valorisation des archives et des métiers liés aux archives, mais aussi, ils sont l'occasion de mettre en lumière les enjeux environnementaux. C'est le cas aux Archives départementales du Val-de-Marne qui propose une focus sur le climat de 1945 à 2015.

Les objectifs du ministère de la Culture visent

les objectifs nationaux fixés par le ministère de la culture sont d'atteindre 100% des bâtiments intégrant les risques écologiques à l'horizon 2025. Les archives, traditionnellement dédiées à la conservation des documents sont aujourd'hui à une croisée des chemins ébauchées à se préoccuper de la situation climatique.

En effet, les archives et les archivistes vont désormais en charge, aux côtés des élus et des administrateurs de notre collectivité, de concilier le impératif de conservation (environ 18°C et 50% d'humidité relative), avec les enjeux environnementaux, afin de participer à l'effort des administrations et des administrateurs dans ce domaine.

Par conséquent, il convient de s'intégrer sur le plan qui revient aux archives dans la transition écologique.

Aussi, après avoir fait un point de situation (I), nous aborderons les nouvelles

(1) Voir aussi <https://francearchives.gouv.fr> à ce sujet.

fonds
(1) →

Conclusion

Comme les archives et le archivists, notre collectivité aura à concilier les impératifs de la conservation matérielle des documents, et les enjeux environnementaux. Pour cela, il semble tout de l'ordre de l'ordre de nos publics, de nouveaux facteurs vont être pris en compte comme la communication hémisynchronisée et la audiation. Dès lors, différents outils et exemples réussis sont relatifs. À cela il nous faudra entrer dans le mode de responsabilité et nous diriger vers le "mécénage vert".

est considérablement moins énergivore à mesure que l'isolation est plus performante.

À ce titre, le bâtiment des archives de la communauté urbaine de Dunkerque, l'ancienne halle aux sucs réhabilitée, fait figure d'exemple en la matière. Les murs d'origine ont fait l'objet d'un doublement qui renforce l'isolation thermique. L'édifice est chauffé et refroidi par un système de pompe à chaleur.

À cela, il est aussi possible d'avoir recours à un système de linteau au dessus des baies, qui produira de l'ombre et réduira l'échauffement du bâtiment.

Il apparaît que la mutation qui est en cours nous amène à repenser l'organisation des nos bâtiments. Cela ouvre de nouvelles perspectives.

II De nouvelles perspectives

Ces enjeux environnementaux ouvrent aussi de nouveaux regards sur le mécénage responsable (A) et sur les nouveaux vecteurs de communication (B) qui peuvent devenir la clé des archives.

A. Le municipal responsable

Le document "Eco-conception des services municipaux" publié par l'AFNOR propose un vision du municipal responsable appliquée. Il rappelle la nécessité de sélection des archives stockées municipalement et leur nécessaire sélection. À ce côté, l'Ademe est, elle aussi, impliquée dans la réduction de l'imprécise carbone du municipal. Au Canada, le ministère de l'emploi et du développement social (EDSC) rappelle qu'il faut considérer le municipal comme une ressource épuisable, lorsque l'espace de stockage n'est pas suffisant.

Dans ce sens, la sélection des documents municipaux, nécessaire pour en améliorer une conservation satisfaisante, est d'allier la règle environnementale.

La municipalité municipale joue pour une baisse de la bouteille parante, sur la mise en place d'une politique d'archivage sélective, à une veille sur la pérennité des fonds ^{information} de conservation utilisés. Il est à rappeler que les systèmes d'archivage municipal peuvent être mutualisé. Cela peut-il être une solution envisageable pour notre collectivité?

Cette exemple de sobriété municipale, peut

être cité le député du Calvados, notamment pour son action "Giga-déstockage". Le but de cette opération a été l'élimination de 1600 giga octet (Go), au prix d'un engagement humain et d'une méthode robuste.

B. De nouveaux retours de communication

L'archivistie, en tant qu'acteur de la prise de conscience ^{de ses propres} écologique dispose de moyens de médiation.

Les expositions mettant le focus sur le climat, comme cela a déjà été dit, fait partie de ces moyens. Mais, les fonds peuvent participer à cette prise de conscience. C'est le cas

des 7 livres linéaires d'archives de Météo France. Disponibles en ligne, ces œuvres permettent d'avoir un aperçu de l'évolution du climat.

Pour une meilleure eco-conception des expositions, l'Institut national du patrimoine (INP) propose des formations à destination des professionnels. Il s'agit de faire le point sur les nouvelles pratiques qui peuvent être mises en place, en prenant en compte la réduction de l'imprécise carbone.

En dehors des archives, des initiatives institutionnelles permettent la valorisation de

(7)
à suivre.